

**REVISION DU PLAN LOCAL
 D'URBANISME (PLU)**
 Dossier d'approbation

Règlement graphique
 1 / 6 000^{ème}

	Prescrite	Arrêtée	Présentation au CM
Revision	14 octobre 2014	13 octobre 2021	29 novembre 2022

Tableau des emplacements réservés		
N°	Destination	Surface en m²
1	Chemin piéton et vélo - jonction chemin de Juff et impasse Gillet	Commune 856
2	Ecran végétal le long de la RD 909	Commune 9922
3	Mantien ou création d'un écran végétal le long du parc du Chauffeur et du chemin du Chauffeur	Commune 24790
4	Création d'un passage piéton et vélo entre rue Blanche et rue de la Planchette	Commune 198
5	Contribution à la jonction entre les églises et le bois des Bouleaux	Commune 723
6	Protection du parcellaire existant en entrée de Gouvieux	Commune 5151
7	Extension de la plate-forme de jeux et stationnement	Commune 9473
8	Cheminement piéton vélo en site propre le long de la rue Neuve	Commune 2538
9	Aménagement paysager le long du fossé de vils	Commune 4790
10	Cheminement doux en centre-ville	Commune 953
11	Extension de la plate-forme de jeux et stationnement	Commune 21198
12	Préservation d'une sente cavalière	Commune 1469
13	Basin de rétention	Commune 4951
14	Basin de rétention et stationnement	Commune 1271
15	Cheminement, habitat, logement social	Commune 5900
16	Espace de stationnement	Commune 261
17	Contribution à la structuration du centre-ville - habitat, stationnement, activités, équipements publics	Commune 4152
18	Contrat paysagère et de cheminement entre avenue de la République et avenue Aristide Briand	Commune 2313
19	Extension de l'emprise de la salle communale Saint-Jacques	Commune 939
20	Cheminement doux reliant les Terres Noires aux marais Doust	Commune 2578
21	Contrat paysagère et de cheminement entre avenue de la République et avenue Aristide Briand	Commune 993
22	Cheminement doux le long de la RD 909	Commune 161
23	Contournement de forêt de la rue de Chaumont	Commune 805
24	Cheminement doux le long de la fontaine	Commune 133
25	Cheminement doux entre les églises et le bois des Bouleaux	Commune 738
26	Contrat paysagère et de cheminement entre avenue de la République et avenue Aristide Briand	Commune 2613
27	Cheminement doux entre le chemin du camp de César et le sentier des Farriers	Commune 1125
28	Contrat paysagère et de cheminement entre avenue de la République et avenue Aristide Briand	Commune 2622
29	Contrat paysagère et de cheminement entre avenue de la République et avenue Aristide Briand	Commune 1280
30	Cheminement doux relatif à la rue de Chaumont à la voirie de Toussaint	Commune 999

31	Elargissement de la serre de la Gorgette	Commune 903
32	Agencement des espaces de stationnement	Commune 2611
33	Contrat paysagère et de cheminement entre avenue de la République et avenue Aristide Briand	Commune 3446
34	Elargissement du passage le long de la suite des filles entre rue de la Marie et terrain Bigard	Commune 146
35	Elargissement du débouché de la serre de la Gorgette sur la rue Gambetta	Commune 72
36	Elargissement de la serre Prodan pour accéder au terrain Bigard depuis la rue Collet	Commune 204
37	Cheminement doux de la mairie à la suite des filles	Commune 241
38	Deversoir de la Norette à destination du marais Doust	Commune 132
39	Espace de stationnement en centre-ville	Commune 1199
40	Contrat paysagère et de cheminement entre avenue de la République et avenue Aristide Briand	Commune 3847
41	École, cheminement doux et stationnement	Commune 610
42	École, cheminement doux et stationnement	Commune 1412
43	Cheminement doux relatif à la RD 909 à la rue Gambetta	Commune 462
44	Stationnement le long de la rue de Chaumont	Commune 560
45	Cheminement doux - sentier des Farriers Ouest	Commune 282
46	Cheminement doux - sentier des Farriers Est	Commune 10055
47	Cheminement doux en doublement de chemin agricole	Commune 524
48	Doublement chemin de halage	Commune 4648
49	Cheminement doux	Commune 358
50	Cheminement doux	Commune 536

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas servir de base à la perception et l'usage d'un barrage.
 Source cadastre : cadastre.data.gouv.fr, mise à jour de juillet 2022

UA
UB
UCa
UCb
UCc
UCd
UCe
UN
UNk
UX
UXh
UXn
A
N
NA
NH
NL
Nr

Prescriptions :
 • Bâtiment remarquable - L 151-19 du CU
 — Mur à protéger - L 151-19 du CU
 — Axe de vue à préserver
 [Hatched] Construction, mur ou périmètre à protéger - L 151-19 du CU
 [Dotted] Espace boisé classé à conserver - L 113-1 du CU
 [Cross-hatched] Espace boisé classé à créer - L 113-1 du CU
 [Diagonal lines] Espace boisé protégé - L 151-23 du CU
 [Wavy lines] Chemin et sentier - L 151-38 du CU
 [Red hatched] Emplacement réservé - L 151-41 du CU
 [Yellow hatched] Secteur concerné par une OAP sectorielle - L 151-6 du CU
 [Blue hatched] Zone humide effective (Zones humides potentielles non représentées) - Syndicat SAGE SISN - L 151-23 du CU
 [Black hatched] Périmètre de constructibilité limitée

